L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 14 JUILLET.

FEUILLETON.

SURCOUF

PAR

ERNEST C[illegible]ENDU

DEUXIÈME PARTIE.

LA CONFIANCE.

X.

SIR JOHN.

(Suite.)

—Aoh! dit, en accompagnant cette exclamation particulière aux enfants de la Grande Bretagne de cette intonation immuable qui leur est propre, une vieille et sèche lady dont le fauteuil se trouvait près du second du *Kent*; aoh! cher, qu'est-ce que c'est que ce navire?

—Je l'ignore, madame, répondit sir John; la distance ne me permet pas d'apprécier ses forces.

En cet instant une seconde voile fut signalée à l'officier de quart.

Cette voile qui, de même que la première, était sous le vent du *Kent*, courait à bord dro[it] avec celle-ci, c'est-à-dire que, leur route formant un angle droit, elles devaient se rencontrer toutes les deux au sommet de cet angle.

L'officier de quart s'approcha respectueusement du second.

—Faut-il faire prévenir le commandant? demanda-t-il.

—Inutile, monsieur, répondit sir John; d'ailleurs, le commandant est trop gracieusement occupé sans doute pour qu'il lui soit agréable d'être distrait.

—Aoh! shoking! fit la voisine de M. Staunty.

—Heureusement que sir John est là pour veiller à tout, dit un jeune officier en s'adressant à une jolie miss, à laquelle il semblait faire une cour assidue; car, sans lui, je ne sais trop ce que deviendrait le *Kent*. Lord Ravington daigne à peine monter sur le pont une fois par jour.

—Que voulez-vous, Henry, répondit un gros major qui suait sang et eau sous son harnais brodé, lord Ravington est amoureux!

—Je comprends l'amour mieux que personne, dit Henry en lançant une œillade assassine à la jeune beauté qui lui souriait; mais encore faut-il que cet amour soit bien placé, et aimer une Française!

—Une fille de rien, interrompit une dame dont la laideur eut pu devenir proverbiale. Si elle était jolie, encore; mais non!

—Eh bien! moi, je la trouve assez agréable, répondit le major; et, si elle voulait...

—Aoh! shoking! shoking! fit la maigre lady avec un redoublement d'énergie.

—Pardonnez-moi, mesdames, de vous quitter pour quelques instants, interrompit sir John; mais il faut que j'examine avec attention ces voiles qui nous apparaissent à l'horizon....

Et, sans achever sa phrase, l'officier s'inclina et descendit sur le tillac, afin de gagner les enfléchures de la grande hune, sur lesquelles il s'élança légèrement.

—M. Staunty est un véritable gentleman, dit mistress Colding, la femme laide dont nous avons parlé; n'est-ce pas, chère Harriet?

Lady Harriet était la femme maigre.

—Aoh! tout à fait! Je le trouve adorable!

—Il est bien supérieur à lord Ravington.

—Sous tous les rapports!

—Et notamment à table, ajouta le major. Il fait superbement les honneurs, tandis que le commandant....

—Nous n'en pouvons rien dire, interrompit un autre officier de terre; lord Ravington ne nous ayant jamais fait l'honneur de nous inviter.

—Ce qui est du dernier mauvais goût, dit lady Harriet.

—D'une impolitesse inouïe! ajouta mistress Colding.

—Au reste, dit une autre dame, il a bien fait; car, certes, j'aurais refusé net plutôt que de m'asseoir à côté de son indigne Française.

—Et moi aussi, et moi aussi! répondit en chœur le côté féminin de l'assemblée.

—Le fait est, reprit un colonel d'infanterie connu pour sa haine contre la France, le fait est que lord Ravington est tout à fait blâmable dans sa conduite. Quand on a l'honneur d'avoir à son bord l'élite de la société anglaise des Indes, on ne s'abandonne pas ainsi pour une créature dont on a eu la faiblesse de faire sa femme, après en avoir fait sa maîtresse.

—Shoking! murmura lady Harriet, dont la pudeur fut soudain scandalisée par cette dénomination propre.

—Je disais cela chez son à Staunty, continua l'Anglais; et j'ajoutais que je pensais, sans l'intérêt de notre patriotisme, devoir en parler au gouverneur, afin qu'il puisse mettre un terme au scandale que cause la présence de cette femme.

—Et vous ferez bien, colonel, dit mistress Colding.

—Sans doute je le ferai, malgré les prières de sir John que je vais beaucoup chagriner, j'en suis certain.

—Comment?

—Figurez-vous que ce cher ami m'a supplié de me rendre muet et de ne rien faire qui pût nuire à lord Ravington.

—Quelle bonté mal employée!

—Sir John a toutes les qualités!

—Tenez, voyez-le dans la mâture, s'exposant à tous les dangers pour veiller sur nous, tandis que lord Ravington se dit devoir auprès de sa Française, dit mistress Colding en désignant du geste le second du *Kent* qui, à cheval sur une vergue, explorait l'horizon....

—C'est à lui que devrait appartenir le commandement du *Kent*.

—Il lui appartiendra, répondit le colonel.... Cela dépend presque entièrement de lui.

—Comment? demanda le major.

—En acceptant simplement au gouverneur ce qui s'est passé sur le navire, et en le suppliant de faire rendre à sir John la situation qui lui est due.

—Mais, pour cela, il faudrait que lord Ravington donnât sa démission, qu'il se retirât son commandement, et l'amirauté s'y gardera à deux fois avant d'agir ainsi.

—Staunty m'assurait hier que, si lord Ravington recevait seulement un blâme du gouverneur ou de l'amiral, il serait homme à quitter sur-le-champ la marine, ce qui ne pourrait que sir John, en excellent sir John, ne supplant de ne rien dire qui put amener ce résultat.

—Mais il est de notre devoir de le faire! dit lady Harriet.

—Sans doute; car Staunty déteste les ennemis de la France, comme tout bon Anglais, lui le faire, tandis que lord Ravington....

—Taisez-vous, colonel! interrompit la lady; sa conduite est tellement révoltante, que, lorsqu'on me la rappelle, j'en souffre, je m'évanouis....

Le colonel allait peut-être, sans pitié pour la sensibilité nerveuse de son interlocutrice, continuer à jeter le blâme sur le commandant du *Kent*, lorsque sir John, le héros de la conversation, vint reprendre sa place sur le gaillard d'arrière.

—Eh bien! mon cher John, dit le colonel en allant vers le second du navire, est-ce que ces voiles que l'on nous a signalées?

—Mais je n'oserais répondre, dans la crainte d'effrayer des dames, si votre présence ne devait suffire pour les rassurer.

—Quoi! s'écria mistress Colding, serait-ce des Français?

—Je l'espère pour nous; mais je le crains pour notre cher commandant, répondit Staunty avec un sourire hypocrite.

—Croyez-vous donc qu'en pareille cas, et dans de sa femme, lord Ravington éviterait une rencontre? demanda le colonel.

—Je ne le crois pas.... cependant, l'amour peut faire accomplir tant de choses!

—Que Dieu me damne! s'il en était ainsi, ce serait notre devoir de désobéir, avez-vous?

—Oh! colonel, vous allez trop loin!

Et Staunty, comme effrayé de l'opinion émise par l'officier de terre, se détourna afin de se pencher sur la balustrade qui donnait sur le pont.

La barre du gouvernail était précisément au-dessous de lui.

Staunty donna à demi-voix un ordre au matelot chargé de la direction du navire, et s'appuya près de lui l'officier de quart, qui parla longuement.

Quelques secondes après, l'avant du navire s'appuyait sur tribord, décrivait un demi-cercle, et le vaisseau, changeant de route, sans rien perdre de la vitesse de sa marche, s'inclina gracieusement sur la vague, enfonçant son taillemer dans un nuage d'écume blanche.

Tous les regards s'étaient reportés vers l'horizon.

Mais, lord Henry en abaissant une lorgnette qu'il avait empruntée à la jolie miss, sa voisine, et qu'il lui rendit en pressant doucement et tendrement l'extrémité de ses doigts rosés et effilés, mais ce ne fut plus qu'une voile au loin.

La seconde vient de disparaître, observe le major.

—C'est pourquoi je viens de faire changer de route, répondit sir John.

—Juste à ce moment que lord Ravington, suivi par Thérèse heureuse du riant et propre projet qu'il avait fait briller à ses yeux, la volonté de transformer le moindre rêve, quitta son carré et monta sur le pont du *Kent*.

XI.

THÉRÈSE.

Thérèse jeta un regard calme autour de pont et se rapprocha du gouvernail, et ce fut son sang lui monta subitement à la tête par l'effet de quelque incident qui fût venu tout à coup exciter sa colère.

—Le point est changé! dit-il en lançant un regard foudroyant au matelot qui tenait la barre.

—J'ai reçu l'ordre du lieutenant, mon commandant, répondit le marin en baissant la tête sous le feu qui jaillissait de la prunelle de sir George.

Ravington, pivotant brusquement sur lui-même, s'avança vivement sur le petit escalier qui conduisait au gaillard d'arrière.

La colère de lord Ravington, la conversation qu'il avait reçue bruyante et animée, son tout au commencement, et l'officier glacial accueillit le commandement du navire....

Son autorité était habitué à cette froideur de ses officiers et de ses passagers. Il savait que ses compatriotes des deux sexes gardaient rancune à propos de l'amour qu'il portait pour une Française, et il n'était pas moins plus que cette excessivement était excitée encore par John.

Lord Ravington connaissait son second, l'appréciait à sa juste valeur; aussi, [illegible] bien qu'on estime médiocrement, le traitait le plus souvent par une froideur [illegible] fort à un profond [illegible]

[illegible] disait Thérèse; mais il n'avait [illegible] manqué à son devoir; sa conscience [illegible] son cœur devait être libre et [illegible] peu lui importait le blâme des passagers et son en sa présence par [illegible] commandant avec cette état-major.

Chacun [illegible] lord Ravington, il [illegible] la tête.

[illegible]

[illegible] changée et je n'ai été prévenu de rien! Comment cela se fait-il, monsieur? demanda brusquement lord Ravington.

—Mon Dieu! commandant, j'ai cru bien faire en ne vous dérangeant pas, répondit humblement John Staunty. Au reste la chose me paraît avoir peu d'importance.

—Que s'est-il donc passé, monsieur?

—Presque rien, commandant. Il y a une heure environ, la vigie m'a signalé cette voile, et presque au même instant elle m'en signalait une seconde dans la même direction. Conformément au devoir, je suis monté moi-même dans la mâture, et là, je me suis assuré que les deux navires échangeaient ensemble force signaux, après lesquels le dernier en vue s'éloigna par notre bossoir de bâbord, paraissant abandonner l'autre.

—Ce fait m'intrigua assez vivement, au fait mettre le cap sur celui qui restait, et j'attendais, pour vous prévenir, que j'eusse pu vous donner quelques renseignements précis sur sa nationalité. La distance qui nous sépare ne permet de rien préjuger à cet égard.

—Seulement, ce navire, ainsi que vous pouvez le voir, est d'un faible tonnage, ce doit être une corvette légère.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 13 juillet 1871.

Le marché monétaire n'a pas changé depuis plusieurs semaines. Nous remarquons que la demande d'escompte augmente, et cette augmentation a lieu surtout parmi les emprunteurs qui ne peuvent obtenir de l'argent dans les banques, mais elle n'a pas amené un changement dans le taux de l'intérêt. Nous cotons: 8 0[illegible]0 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales, &c., 12 à 12 et 15 le No 1 à longue échéance. Le papier hypothécaire se fait à 9 à—le No 1 et 10 à 12 le No 2, $20,000 de bon papier de commerce, non et No 1, à longs termes, ont été escomptées, aujourd'hui, à 10, 12 et 15 pour cent par an.

La Compagnie du Chemin de fer de la Ville a déclaré son dividende trimestriel habituel de 4 pour cent, libre de la taxe.

L'or a ouvert à 112 5[illegible]8 à 112 7[illegible]8 contre 112 3[illegible]8 à New York et fermé à 112 3[illegible]8 à 112 5[illegible]8 contre 112 1[illegible]8 à New York. Les seules transactions annoncées sont: une petite somme à 112 3[illegible]4, $7500 au même taux; $100, $5000 et $200 à 112 7[illegible]8.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi piastres américaines sont cotées à 108 1[illegible]2 à 10[illegible] 1[illegible]2, les piastres mexicaines à 3 1[illegible]2 à 4 de prime sur l'or.

Le change étranger a fléchi avec l'or et les traites Sterling ont baissé de 1[illegible]4 à 1[illegible]2 pour cent. Les opérations de Sterling comprennent 13,000 livres, dont 1000 clear à 123, 2000 et 8000 à 123 1[illegible]2, 2000 à 123 3[illegible]4. Nous cotons maintenant: 123 à 123 1[illegible]2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 124 3[illegible]4 à 124 1[illegible]2 le change de banque. Il y a eu quelques offres de francs, mais on n'a pas pu s'entendre sur les conditions.

Le change américain est resté ferme. Les banques ont encore tiré sur New-York, pour remises, à 3[illegible]8 de prime. Les transactions comprennent $5000 et $20,000 en change de commerce, $25,000 de banquiers, sur New York, à vue, à 1[illegible]4 de prime, $10,000 de banquier, $40,000 de banque et de banquiers à 3[illegible]32, $7,000 et $15,000, sur Boston, à vue, à 3[illegible]16.

Dans les checks, en or, les banques ont répondu à une légère demande, pour remises, au pair.

Les actions ont été fort peu recherchées. Il y a eu quelques ventes à des conditions qu'on ignore.

Un petit montant en bonds 10 pour cent de la ville a rapporté 92.

La seule vente annoncée de mandats est de $500, de l'Etat, à 75 1[illegible]2. Ces mandats sont cotés à 53 1[illegible]2 à 55 les gros et 53 à 50 les petits.

Les billets de la ville sont nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi 13 juillet 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 286 balles, prises en plusieurs petits lots par six acheteurs. Rien qui fut capable d'exiger aucun changement de nos cotes que cependant nous devons regarder comme nominaux à transpurt.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes dominantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	—à—	—
Low ordinary	12½ à 13	—
Ordinary	14½ à 15½	[illegible]
Good ordinary	16½ à 17½	[illegible]
Low middling	18 à 18¾	[illegible]
Middling	20 à 20¾	—
Strict Middling	21—à—	—
Good middling		

Il s'est fait si peu de demande—même de petits lots—qu'on pourrait à peine dire s'il y a eu marché. D'un côté on a avancé que sous les dépêches de New York et de Liverpool les prix auraient dû être plus faciles mais de l'autre, le stock étant faible, les facteurs n'ont pas voulu faire de concessions. L'offre de 18¾ c pour strict low middling et qui avait été poussée hier est elle renouvelée et le cependant se fut montré disposé à céder. Le good ordinary propre et coloré s'est vendu à 16¾ c et le strict propre et coloré à 16¾ c.

ÉTAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		20[illegible]
Arrivé depuis hier		
Arrivé précédemment	1489144	1509745
Pour emballer &c	2008	
		152[illegible]
Expédié aujourd'hui		
Expédié précédemment	1468597	
Brûlé	669	1462[illegible]
Stock en mains et à bord		60[illegible]
l'an dernier		6,915

Recettes, proprement dites, depuis hier soir, 278 balles, contre 221 jeudi dernier et 185 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 535 balles, contre 1478 durant le même laps de temps la semaine dernière et 2101 l'an dernier et depuis le 31 août 1445[illegible] balles contre 1014[illegible] l'an dernier.

SUCRE.—Il a été reçu aujourd'hui 70 bts de sucre. La demande pour le commerce de la ville, pour les ports voisins et ceux du golfe et il s'est vendu aujourd'hui 300 boucauts de la Louisiane aux taux anciens et 20 bts de Porto Rico à des conditions privées. Nous cotons en ce moment savoir: 9-11[illegible] cents pour le commun; 10 à 10[illegible] c pour le fair, 11 à 11¼ c pour le fully fair; 11½ à 11¾ c pour le prime, 12 pour la qualité de choix et 12¾ pour le jaune clarifié.

MÉLASSE.—Reçu aujourd'hui 38 barils de mélasse. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—75 barils de mélasse claire et récente se sont vendus à des conditions privées. La fermentée sur plantation est cotée à 15 à 35 c, le recuite sur plantation 30 à 40 c le gallon. La recette des raffineries de la ville est cotée 30 à 35 c, golden syrup 60 le gallon.

FARINE.—Stock faible et bonne demande locale. La triple extra est rare et un approvisionnement de ce grade trouverait preneurs pour l'exportation. Nous cotons actuellement: $4 75 à $5 pour la superfine 5 50 à $5 75 pour la double extra, $6 à $6 25 pour la triple extra, $6 50 à $7 pour la bonne triple extra, extra de choix $7 50 à 9 le baril. Les ventes aujourd'hui se sont bornées à 1200 barils dont 30 de double extra, sur les lieux à $5 92½, 150 de triple extra à $6 25 et 100 d'extra de choix à $8 75 le baril et 300 barils de bonne triple extra, devant arriver, à $6 75 le baril.

MAÏS.—Rare et en demande et il n'y en a pas au débarcadère. Hier en est fait des ventes au débarcadère de 1500 sacs, dont 350 de mélangé à 75 c, 350 do à 76 c, 150 do et 200 de blanc à 80 c le boisseau.

AVOINE.—En demande et le marché manque d'approvisionnements au débarcadère. Vente de 800 sacs de Galena à 70 cts le boisseau.

SON.—Stock faible. Vente de 75 sacs à $1 12½ et de 100 do à $1 15 les cent livres.

FOIN.—Le marché manque presque de foin. Le prime de l'Ouest commande $29, le choix $32 le tonneau.

PORC.—Continue à être calme et est coté à $16.25 à 16.50 le baril. Un lot de 50 barils de mess overweight a rapporté $16 50 le baril. Le détail se fait à $1 50 à 15 75 le baril.

VIANDE SALÉE EN SEL.—Stock faible. Les épaules sont cotées à 6¾ à 7 c la livre.

SAINDOUX.—Calme, mais ferme à 10¾ à 11¾ c pour l'article en tierçons, et 11¾ à 12 c en barillet.

LE BACON.—L'article est coté à [illegible] c la livre.

BEURRE.—Le stock de beurre est rond et la demande faible. Nous cotons le choix de Goshen 32 à 34 c et choix de l'Ouest 21 à 23 c la livre. Les grades inférieurs sont nominaux.

FROMAGE.—Stock rond et demande passable. 11 à 12½ c pour le factory de choix 11 à 12 c pour le Reserve.

BACON.—En demande meilleure. Le marché a été plus ferme aujourd'hui. Les ventes ont embrassé 75 barriques, dont 5 d'épaules à 7 c, à 6, 9, 12, 20 et 24 barriques de côtes clear ribbed à 9½ c la livre. Les côtes clear ribbed sont actuellement cotées à 9¾ à 9½ c, les côtes désossées 10¾ à 10½ c, les jambons curés au sucre sont cotés à 14 à 15 c. Choix de 15½ à 16½ c la livre.

RIZ.—Pas de riz de la Caroline sur le marché et le stock de riz de l'Inde et celui de la Louisiane sont faibles. La dernière qualité se place à 9¾ à 9¾ c la livre de prime, 8¾ c pour l'ordinary et 7¾ c pour le commun. Le riz de l'Inde est offert à 7¾ c pour le nouveau et Patna à 7¾ c.

VOLAILLES.—Les poules se vendent sur la levée de $3 50 à $6 00 selon la grosseur et les dindes $3 à $3 la douzaine.

ŒUFS.—Calme à 5 à 12 c la douzaine à prendre sur la levée.

COMESTIBLES.—Les pommes de terre se vendent sur la levée $2 50 à 3 50 le baril, les oignons $2 50 à 3 et les pommes $2 à $3 le baril. Les choux $15 à 16 le cent.

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES consignés sont constamment les célèbres marques qu'ils vendent en lots au gré des acheteurs:

MAGNOLIA de S. N. PIKE, "White Wheat."
ROSE GELLERE, "Old Belle."

Egalement:—Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (seigle) purs, du Kentucky et de la Pennsylvanie.

DEVAN, MASON & CO.
Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

An coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Châssis à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Moulins, des Bouches à feu, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à Vapeur et toutes espèces de Machines pour le sud.

LEEDS & Co.

Grand Pique-Nique de Bienvenue,

Donné par la Société Lusitanienne Portugaise de Bienfaisance, aux Fair Grounds, DIMANCHE, 16 JUILLET 1871.

LISTE DES JEUX ET DES PRIX:

COURSE [illegible] pour les [illegible] de la Nlle-Orléans. Trot à [illegible], un tuyau de 300 pieds. [illegible]

Course de pompes à [illegible] mille—chevaux dix membres. Prix à qui pompera le plus vite par un tuyau de 50 pieds. Prix, une demi douzaine de belles gobelets en argent.

Course de pompes à bras—un quart de mille; vingt trois membres. Prix à qui pompera le plus [illegible]

Course de pompes à bras, un quart de mille. Pour les pompiers de Jefferson City et d'Alger.

Vingt-trois appartenant à la Compagnie et à la Société depuis deux mois. Prix à qui pompera le plus vite par un tuyau de 50 pieds. Prix, un pot à café, en argent.

Grande course à la salle. [illegible] des Compagnies de pompiers de la Nlle-Orléans. Trot d'un mille. Prix, une belle selle et bride.

Grande course de pompiers, à pied. Un quart de mille. Wm Stevenson, Champion, sera l'un des coureurs. Prix, $15. [illegible]

Grande course de buggies entre le Dr Bergot et M. Wm Swan.

Grande ascension de ballon italien, par M. A. Morgan, à 4 heures et demie du soir.

Les courses commenceront à trois heures et demie précises. Les entrées devront se faire au magasin de fruits de E. Morgan & Cie, au coin des rues Jefferson et Decatur, ou chez M. Delgado, au coin des rues Hospital et Levée.

Les [illegible] seront [illegible] pour les courses. Prix d'entrée, 50 cents. Gratis pour les dames. Le corps de musiciens de Charles Jaeger a été engagé. Les booths (étaux) se vendront mercredi, 12 juillet, à 4 heures P. M. aux Fair Grounds. Par ordre du Comité d'arrangements.

T. MOREAU.

8 juillet—3

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson, Lne.

GRAND PIC-NIC,

Dans l'ancienne propriété Delachaise, en face de la Manufacture de Glace de la Louisiane.

Dimanche 30 et Lundi 31 Juillet 1871, au bénéfice de la CONSTRUCTION de la TOMBE de l'Association.

Prix du billet—50 Cts. Les dames, gratis.

Juillet—mar, vend, dim—1mois

UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et du Nord-Est aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 30 de la rue Carondelet, le 7 août 1871, de midi à 1 heure de l'après midi, à l'effet d'élire des directeurs ainsi que l'exige la charte de la dite Compagnie.

O. INGRAM,
Secrétaire.

7 juillet et 7 août

AVIS. Banque Crescent City.—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1871.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, la résolution suivante a été adoptée:

Il est résolu qu'un dividende de cinq piastres par action soit payé aux porteurs des actions convertis de cent piastres, Série A, charte amendée de cette Banque—lequel dividende sera payé à partir du lundi, 17 du courant.

CHS. FAURIE JR, Caissier.

5 juil—6t

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans—Nlle Orléans, ce 4 juillet 1871.—A une réunion du Conseil d'Administration de cette Compagnie, tenue hier au soir, un dividende semi annuel de cinq (5 0[illegible]0) pour cent a été déclaré payable aux actionnaires ou à leur ayant cause, à partir du 10 courant.

P. TISNÉ, Jr.,
Secrétaire.

6 juil—7t

Compagnie d'Assurance des Animaux de la Nouvelle-Orléans. Bureaux, rue Carondelet, 28. W. J. Johnson, Secrétaire et Trésorier. T. S. Williams, Président. Directeurs: T. S. Williams, W. C. Shepard, W. W. Walker, C. W. Newton, W. J. Johnson. Cette Compagnie assure les chevaux et mulets contre la mort à des conditions libérales et avantageuses; elle paie, dans un délai de cinq jours, après notification du décès, toute perte soit par accident, soit par mortalité.—Droit d'entrée, par tête, payable au Bureau de la Compagnie, seulement $3 00.—Versement par chaque décès survenant dans la classe à laquelle appartient l'animal assuré, par tête, 25 cents.—Chaque classe se compose de 2,000 têtes. 2 juillet—3m

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle Orléans—Nlle Orléans, 30 juin 1871.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ POUR CENT, libre de la taxe du gouvernement, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois, et sera payé aux porteurs de certificats d'actions de cent piastres de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans, ou à leurs représentants, à partir du 10 juillet 1871.

CHAS. L. C. DUPUY,
Caissier.

1er juin—10t

Avis.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 14 juin 1871.

LES Directeurs ont adopté, le 10 du courant, les résolutions suivantes:

"Il est résolu que les actionnaires de cette Banque soient consultés sur la question de savoir si cette Banque sera changée en banque nationale et qu'il en soit donné avis aux actionnaires."

Les actionnaires sont, par les présentes, informés qu'un livre est ouvert au local de la Banque, conformément à la susdite résolution, pour l'inscription des votes.

Par ordre des Directeurs,
CH. JUMONVILLE,
Caissier.

14 juin—1m

Bureau de la Compagnie de la Presse à vapeur à Coton de la Levée.

Nlle Orléans, 28 juin 1871.

DANS une séance du Conseil des Directeurs, tenue le 26 courant, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, payable le 1er juillet 1871.

J. N. CHARRY,
Secrétaire.

27 juin—15t

Bureau de l'Association des Citoyens

Nlle-Orléans, 22 juin 1871.

LE 22 juin 1871, à une réunion du Conseil du grant de l'Association des Citoyens de la Louisiane, au Bureau No 27 de la rue Carondelet, la résolution suivante a été adoptée:

Les membres de cette Association devront remettre aux secrétaire le montant de leurs taxes de l'année 1869-70.

W. P. RICHARDSON,
Secrétaire.

23 juin—1t

Banque Nationale de l'Etat

Nlle-Orléans, 1er juin 1871.

UNE assemblée des actionnaires de la Banque Nationale de l'Etat, à la Nlle-Orléans aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 19 juin 1871, et sera tenue tous les jours, pendant soixante jours, à l'effet de voter sur un amendement aux articles d'association, amendement qui porte de nombre de Directeurs à douze au lieu de neuf.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

2 juin—2m

Banque Métropolitaine de Prêts, Epargnes et Garanties,

111 ......St-CHARLES...... 111

CETTE banque fait des avances libérales, sur toute espèce de garanties collatérales pour un temps court, pour les garanties foncières, sur un fonds commun accordé les mêmes facilités. Il sera pris des dépôts de cinquante cents et au-dessus, sur lesquels on paiera un intérêt de 6 pour cent. Il y a des taux spéciaux pour les montants qui excèdent cent piastres.

GEO. H. BRAUGHN, Président.
B. L. BROWN, Caissier.

DIRECTEURS.

Geo. H. Braughn.	A. Hero Jr.
J. Hissinger.	Dr. J. Wendt.
A. B. Pendleton.	Dr. W. H. Hire.
H. Delaunay.	Dr. O. Aubery.
	Thos Isabelle.

22 juin—3mois

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

21 juin 1871.

LE 20 du courant, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de six piastres par action, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir du 17 juillet. Les livres de transfert seront fermés du 10 au 17 juillet inclusivement.

W. S. BROWN,
Trésorier.

22 juin—1m

Bureau du Jockey Club de la Louisiane.

No 27 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1871.

A UNE réunion des Directeurs du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Qu'il soit fait un appel immédiat de 20 pour cent sur les actions du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE et, le 1er août 1871, un appel de 20 pour cent."

"Que les membres du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE feront les paiements, sans délai, au bureau du Club, No 27 de la rue Carondelet."

C. H. SLOCOMB,
Trésorier.

24 juin—1M

Bureaux du New Orleans Building Association.

LE 3 du courant, à une assemblée des Directeurs du NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (Association de Bâtisses de la Nouvelle-Orléans), les résolutions et les règlements qui permettent à la Compagnie de commencer les travaux ont été adoptés. On peut se procurer, au bureau No 110 de la rue Gravier, un prospectus imprimé contenant le préambule, la charte et les règlements de l'institution. La liste de souscription aux actions n'étant pas encore remplie, les livres resteront ouverts jusqu'à la première assemblée des actionnaires, laquelle a été fixée, à la demande du souscripteur, au 20 juillet prochain, à sept heures du soir. Le but de cette assemblée est de décider si certaines localités conviennent mieux que d'autres pour commencer les opérations. Les membres seront priés d'être ponctuels et de se tenir prêts à faire, ce soir-là, le premier versement de dix pour cent sur le montant souscrit. Les propriétaires de terrains qui se souviendront que ces terrains seront pris en paiement, suivant l'évaluation soit par terrain, soit par îlet. Conformément à l'article XI des règlements de la Société, on peut fermer les livres de souscription avant l'expiration du temps, si le Président et les Directeurs le jugent convenable, après qu'une certaine partie des actions aura été prise.

J. F. GRIFFING,
Président et Secrétaire pro tem.

21 juin—1m

TEUTONIA

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Le Bureau provisoire est au No. 111 de la rue Gravier, près Camp.

Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Capital	$1,000,000
Souscrit	700,000

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Directeurs:

A. Eimer Bader.	M. Frank.
W. H. Schmidt.	W. Davis.
Louis Schneider.	Th. Lilienthal.
J. M. Schwartz.	Frank Roder.
F. Rickert.	Hermann Eicke.
Ch. Engstfeld.	C. H. Miller.
Jacob Hassinger.	H. Pohlmann.
G. L. Mayer.	K. Weissenbach.
S. L. Naslie.	V. A. Baumgarden.
Louis Schwartz.	Joseph Keller.
R. Sieg.	Isaac Scherck.
H. R. Gogreve.	E. F. Del Bondio.

4 juin—1m

Banque de la Nouvelle Orléans.

Nlle Orléans, 2 juin 1871.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des Etats-Unis" approuvé le 3 juin 1864, je publie le certificat d'autorisation dans le nom de l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

N. AUGUSTIN, Caissier.

Département du Trésor,
Bureau du Contrôleur du Currency.

Washington, 27 mai 1871.

Attendu que, par des preuves satisfaisantes présentées au soussigné, il appert que l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée conformément aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des Etats-Unis, et pourvoir à la circulation et au rachat de la dite monnaie," approuvé le 3 juin 1864, et qu'elle a rempli toutes les conditions avant de commencer les affaires de banque en vertu du susdit acte.

Je, Hiland R. Hulburd, contrôleur du currency, certifie par les présentes, que l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit acte.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 27 mai 1871.

HILAND R. HULBURD,
Contrôleur du Currency.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 2 juin 1871.

Conformément à la susdite autorisation, la Banque de la Nouvelle Orléans commencera les opérations le 1er juillet prochain, sous le nom de NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION.

3 juin—2m Caissier.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE K.

Tirage le SAMEDI, 29 juillet 1871, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co......Directeurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement

[illegible — liste des lots]

Billets entiers: $10; coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à,

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Cherry Pectoral D'AYER.

Pour les maux de Gorge et les Affections Pulmonaires, tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, la Bronchite, l'Asthme et la Consomption.

ON ne trouverait peut-être pas, dans toutes les annales de la médecine, un remède qui ait inspiré autant de confiance au monde que le Cherry Pectoral pour les affections pulmonaires. Sa réputation n'a fait qu'augmenter à mesure qu'on le connaissait. On le considère aujourd'hui comme un protecteur contre les différentes maladies de la gorge et des poumons. Tout en étant employé dans les cas moins graves et dans les maladies de petits enfants, c'est ce qu'il y a de mieux pour la consomption au début et les dangereuses affections de la gorge et des poumons. Chaque famille devrait l'avoir comme préventif de croup et remède pour les rhumes auxquels tout le monde est exposé.

Quoique la consomption fasse soit considérée comme incurable, on a vu des guérisons dans bien des cas qui semblaient désespérés. Le Cherry Pectoral agit si puissamment sur les poumons et sur la gorge qu'aucune maladie de ces organes ne lui résiste. Le Cherry Pectoral triomphe quand rien ne réussit.

Les chanteurs et les orateurs publics y trouvent une protection efficace.

L'Asthme est toujours soulagé et souvent entièrement guéri.

La Bronchite est généralement guérie par le Cherry Pectoral pris fréquemment en petites doses.

Les vertus du Cherry Pectoral sont si bien connues que nous n'avons pas besoin de publier de certificats.

L'Ague Cure d'Ayer pour la fièvre et frisson, la fièvre intermittente, la fièvre périodique et bilieuse, &c., et enfin toutes les maladies qui proviennent des marais ou des miasmes.

Ainsi que l'indique son nom, il guérit infailliblement. Ne contenant ni de l'arsenic, ni de la quinine, ni bismuth, ni zinc, ni aucune autre substance minérale ou toxique, il ne saurait faire de mal à ceux qui le prennent. Les guérisons qu'il a obtenues dans les districts où sont littéralement sans nombre.... Notre remède est appliqué avec un succès complet.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., chimiste, à Lowell, Mass, et en vente dans toutes les pharmacies.

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très supérieur sous le nom de GUANO. Les ingrédients employés sont tels, que les propriétés de cet engrais ne sauraient être surpassées par aucun autre engrais sur cette place, ce qu'attestent les nombreux certificats donnés par des habitants. Prix par tonneaux de 2000 livres, mis en barils, $50.

R. D. GULLETT,

Les demandes d'achat, en personne ou par lettres, peuvent être adressées au bureau de la Compagnie.

112 rue de la Union, 2me &. Nlle Orléans

Chantier de bois, de Brown.

Bois de plancher et de plafond, tout taillé. Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cypre et Pin jaune.

UNE attention particulière est donnée au sciage à façon de charrette ou de bois de roues, de timons, et de toute espèce de sciage circulaire et autres.

Bois, Planches et Madriers pour navires, steamboats, chariots, menuiserie et charpentage, à vendre par JOS. A. BROWN.

Encoignure des rues Bienville et Peters, à un et andessous de la douane. 10 mai—1m

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition internationale de Paris, de 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre moderne, feutre à crin, &c., &c. Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et No 22 et 23½, Millister Street, London.

Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certains ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface ablonneuse qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose l'a fait préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes les préparations de ce genre. N'étant pas lourde et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage moins entièrement, on peut l'enlever puis le poser sur une autre construction. Elle remplace l'ardoise sur les terrasses, les planchers de bureaux, &c. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq yardes.

A vendre par J. G. LINGHAM & Co, agents,
Au No 7 de la rue Carondelet

7 juillet—1an

EDOUARD BOOTH vs. CLEMENTINE de la FOLLIE et Als.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 5,879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, de la Course, Constance et Robin, désigné par le numéro Trois, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, déposé dans le numéro six, en l'étude de Joseph B. Marks, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Magasins sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et demie de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 février 1853, portant vente de la dite propriété par le Dr. Gustave Zeigener, à Terence McConnell.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin 3,11,18

WM G. SMITH vs ROBERT McKENZIE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 8,934—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-huit de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Un et Quatre de l'îlet numéro deux cent soixante, compris entre les rues Jackson, White, Laurent et Joséphine, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, arpenteur, daté du 19 novembre 1845, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville.

Le numéro Un mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le numéro Quatre forme l'angle des rues Jackson et White, et mesure trente-deux pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Jackson, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue White.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur de la manière suivante, savoir: Le numéro Quatre, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Vincent Knecht, suivant acte au rapport d'Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 8 d'avril 1857; et le numéro Un, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas Graves, suivant acte au rapport de William Graham, notaire public en cette ville, en date du 27 avril 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27 juil 14,21,28

MANUFACTURE DE CIGARES

—DE—

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette maison, depuis longtemps établie, un assortiment complet de cigares de la Havane et du pays—tout ce qu'il y a de mieux.

Les ordres seront exécutés avec ponctualité.
Adresser Boîte No 622.

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage du pays.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE EN OR, en 1869, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."

E. MALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

On y trouvera également un grand assortiment de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

11 août—1 an vdo

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

No. 104 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1871, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur risques d'incendie		$732,872 63
Sur risques de mer		189,[illegible] 41
Sur risques de rivières		230,[illegible] 90
Total des primes		$1,[illegible],062 94
Moins les primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1871		[illegible]
Pertes payées		
Sur risques d'incendie	$407,700 37	
Sur risques de mer	88,220 27	
Sur risques de rivières	71,791 63	
	$567,812 27	
Taxes	43,[illegible] 71	
Réassurances et primes remboursées	35,[illegible] 87	
	$[illegible]	
A déduire intérêts moins dépenses	33,280 75	615,126 00
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible — liste de l'actif]

Le tableau qui précède est une copie exacte fait des livres de la Compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juin 1871.

JOSEPH CUVILLIER,
Notaire Public.

Le 3 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende scrip de TRENTE POUR CENT sur le montant net des primes payées pendant l'année expirée le 31 mai 1871 pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi de juillet. Il a été résolu, en outre, de payer, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, les scrip des années 1865, 1866, et 1867, ainsi que le scrip non encore payé de la Compagnie.

DIRECTEURS:

P. Fourchy,	D. McCord,
L. F. Générès	R. F. Nott,
D. A. Chaffraix,	J. J. Fernandez,
P. Maspero,	M. Puig,
P. S. Wiltz,	Jos. Hill.
	Chas Lafitte.

2 juin 1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

ONZIÈME ETAT ANNUEL, 1870.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1870:

Pour risques d'incendie	$277,964 20	
Pour risques de mer	51,[illegible] 19	
Pour risques de rivières	30,[illegible] 08	
Total des primes		$[illegible] 47
En moins primes non expirées le 31 déc 1870	$ [illegible]	
Primes remboursées	4,212 60	
		100,117 00
Montant net des primes		$[illegible]
En moins Réassurances	$ 9,298 77	
Pertes par incendies	74,197 82	
Pertes sur mer	19,125 28	
Pertes sur rivières	14,879 07	
	$114,[illegible]	
Taxes, [illegible]		
Intérêts en moins	$4,[illegible] 41	
15 pour cent de réduction (rebate)	21,303 18	
Réclamations de l'année 1870 et non encore réglées	36,777 46	213,610 92
Bénéfice		$84,[illegible]

COMME SUIT:

Sur primes d'incendie	$ 36,229 05	
Sur primes de mer	4,433 00	
Sur primes de rivières	14,380 00	$54,[illegible] 05

L'actif de la Compagnie est comme suit:

ACTIF.

En caisse	$118,587 00
Propriété foncière	78,000 77
Effets à recevoir, garantis par hypothèque et gages	258,000 42
Primes en voie de recouvrement	64,000 00
Bonds consolidés et de chemin de fer de la ville	166,780 00
Association Turner Hall, bonds première hypothèque	2,000 00
Association Odd Fellows Hall, bonds première hypothèque	5,200 00
Bonds Bourse du Coton Co.	[illegible]
Actions du Gaz de la N.-Orléans	45,450 00
Comp. du chemin de fer de la Nlle Orléans	2,840 00
Banque des Marchands	1,000 00
Comp. de Paquebots de la Nlle Orléans et de White River	500 00
Scrips d'autres Comp. d'Assurance Mutuelle	68,558 10
Valletta Dry Dock	12,000 00
Théâtre de l'Opéra	500 00
Harbor Protection Co.	1,000 00
Comp. d'Allège et de Sauvetage de la Nlle-Orléans	500 00—$855,851 94 prix coûtant
Pertes—dépréciation	$5,[illegible] 87
Valeur au comptant sur le marché	$803,[illegible] 07

PASSIF:

Scrips non encore payés	$300,362 00
Intérêts 1869	36,038 00
Intérêts non réclamés	600 00
Primes non expirées	85,895 00
Réclamations de 1870, non encore réglées	36,777 46
Bénéfice le 31 déc. 1870	54,372 00
Balance au-delà du passif	92,281 20—$803,[illegible] 07

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TOYNE, Président.
J. W. HINKS, Secrétaire.

Assermenté et signé, ce 12 janvier 1871, pardevant moi.

JOHN MONTAMAT,
Troisième Juge de Paix.

Le 12 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende scrip sur les primes nettes payées pendant l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à compter du LUNDI de février prochain, savoir:

[illegible] pour cent sur primes d'incendie.
[illegible] pour cent sur primes de mer.
[illegible] pour cent sur primes de rivières.

Il a été également résolu de payer l'intérêt de six pour cent sur tous les certificats de scrip non encore payés, et le scrip de 1869, en les présentant, à partir du deuxième LUNDI de mai prochain.

Directeurs:

GEO. URQUHART,	M. PAYRO,
J. ROCHEREAU,	PLACIDE FORSTALL,
F. W. BABCOCK,	AUG. REICHARD,
E. S. BLANCHARD,	C. GIFFEN,
H. SCHREIBER,	G. H. SCHMIDT,
CHA. LAFITTE,	J. TOYNE.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Fulton, (Ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à dessécher, moulins à scie, &c.

Bouilloires de toute espèce, colonnes et façades de bâtiments, en fer, barres de grilles et toute espèce de fonte.

14 sept—1 an

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle sur la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président.

[illegible] Vice-Président,
M. [illegible], Actuaire.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE,

Agence, No 51, de la rue Carondelet,

[illegible]

Officiers:

P. ANDRÉ, [illegible] Président,
E. BARNETT, Vice-Président,
E. E. BISSIERE, Sec. et Agent d'Etat

MÉDECINS EXAMINATEURS:

J. M. FOURNIER, M. D. J. B. ROTCHEN, M. D.

DIRECTEURS:

H. P. [illegible]	C. E. [illegible]
Eugène [illegible]	[illegible]
F. A. Wild	E. [illegible]
F. A. Hauck	[illegible]

D. M'Donald.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la Vie.

mai—1an

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Au No 61, de la rue du Camp,

Nlle-Orléans, 13 janvier 1871.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

[illegible — tableau des primes, pertes, dépenses et actif de la Compagnie]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1871.

ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les susdits (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871, de plus, ils ont déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le scrip de l'année 1860, à payer à partir du deuxième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes perçues pendant l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Directeurs:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
S. Sloane,	Henry Renshaw,
I. N. Marks,	W. F. Reynaud,
J. Weis,	E. A. Yorke,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thomas Sloo.

13janv

Compagnie d'Assurance "HOPE" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU No. 33 RUE DU CAMP.

QUATORZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible — tableau des primes, pertes, réserves et actif]

Ce qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans—Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 mars 1871.

J. CHAS. CUVILLIER,
Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés sera payé, sur présentation des certificats à leurs ayant-cause, à partir du lundi 6 mai prochain.

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs pour l'année [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Dix-septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible — tableau des primes, pertes, dépenses et actif]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1871.

D. BARNETT, Not. Pub.

A une assemblée de la Direction tenue [illegible] la résolution suivante a été unanimement adoptée:

[illegible]

L'actif de la Compagnie (au plus bas prix du marché) est comme suit:

[illegible]

DIRECTEURS:

J. I. Adams,	J. O. Nixon,	W. A. Gordon,
T. N. Blake,	F. E. Bernard,	F. Malochée,
F. A. Ducros,	N. E. Bierre,	Hy. Peychaud.

5 mai—1an

ADRIEN BOUSSET vs JAMES DUCA.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juin—21,28—7,12,19 juil

CHARTE

De la Compagnie "Crescent City Express and Transfer Co."

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce vingt-huit de juin, 1871, par devant moi, Robert C. Mott, notaire public, de la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins dont les noms et les signatures sont ci-après.

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible] le nom de cette Corporation sera "THE CRESCENT CITY EXPRESS AND TRANSFER COMPANY," (Compagnie d'Express et de Transport de la Ville du Croissant).

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

Le capital social de la dite Corporation sera fixé à mille actions de cent piastres chacune; la Corporation se réservant le droit de le porter à un chiffre plus élevé.

[illegible]

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de la corporation seront exercés par un Bureau de Directeurs et les officiers qu'il pourra créer.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions, de chacun figurent dans cet acte en regard de leurs noms.

[illegible]

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Robert Mott et Francis E. Lee, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville, qui ont signé avec les comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

Original signé par différents signataires.

ROBERT MOTT.
FRANCIS E. LEE.
R. C. MOTT, Notaire Public."

Pour copie conforme.

R. C. MOTT,
Notaire Public.

28juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. DURFOUR, STEIN & BROS.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR J. DURFOUR STEIN & Bro—M. Stern, Encanteur.—VENDREDI, 14 juillet 1871, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres,—il sera vendu—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment de chaussures qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

—Egalement—

Un bel assortiment de chaussures de Philadelphie.

Conditions à la vente. 14 juil

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu SAMEDI, 15 juillet, à 11 heures, à sa salle d'encan, No 87 de la rue du Camp.

Un assortiment général de Meubles,

—TELS QUE—

[illegible]

—Egalement—

Une grande facture de [illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis entre Royale et Chartres.

Ventes de biens-fonds, stock, cargaisons, meubles, etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde, deux fois par semaine: le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.

VENTES JUDICIAIRES.

Isaac T. Minton, James Ready, subrogé, vs le shérif et als.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre Isaac T. Minton, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-deux de juillet 1871, à [illegible] heures P. M. à mon bureau, No 2[illegible] rue Bienville, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Paul Boisseneau vs la Dame H. de Cassembroot.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible]—En vertu d'une copie de venditioni exponas à moi adressée par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de juillet 1871, à 12 [illegible] heures A. M. sur les lieux ci-dessous désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'un magasin de cigares, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues du Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans le bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juillet—12,14,18,20,22

La Dame A. A. FAYERWEATHER (GEO. WIPPLE), Sur, etc., subrogé, vs l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopalienne de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à l'hon. L. Caswell, ci-devant shérif, et par lui transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Coralie Bernard, épouse de Chas. Davenport, vs Henri Daron.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3,911.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Robertson, Villeré et [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JESSE R. MARSH vs. J. M. BAILEY & Co.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Huitième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La barge "J. M. BAILEY," ses agrès et apparaux, meubles, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHAS. G. PEASE & CO. vs FELIX HEER

L. H. MACE vs. les mêmes.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias contre A. Constant Memmer, à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible], dans l'îlet borné par les rues de la Vieille Levée, de l'Hôpital, Gallatin et des Ursulines [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA DAME O. K. DUNNING vs EDMOND MURPHY.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, des Remparts, St Louis et du Rempart, le dit terrain, soixante pieds de face sur la rue des Remparts [illegible]

[illegible]

Conditions compris au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. Ratliff vs. E. B. Walker.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,660—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, du Bassin, Gravier et Franklin.

[illegible]

Conditions compris au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—Aussi—

Une facture de Bottines pour femmes.

PAR E. ROGER & CO—H. Sarony, Encanteur—SAMEDI, 15 juillet, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 28, rue de la Vieille Levée.

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

Une facture de bottines pour femmes.

Conditions à la vente. 14 juil

PAR D. E. MORPHY.

Aux personnes ayant l'intention de bâtir.

—Grand stock de Frear Stone artificiel, manufacturé par la Frear Stone Manufacturing Company de la Louisiane.

PAR D. E. MORPHY—A. F. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 14 juillet, à 11 heures du matin, à la manufacture, au coin des rues Poydras et Freret—

Un grand choix de Frear Stone, savoir:

200 pièces de barrière, complet,
200 pieds d'empatement,
200 couronnements de fenêtre, jolis dessins,
100 [illegible] de 12 sur 18, rouges et grises.

Cette vente offre une excellente occasion aux personnes qui, ayant l'intention de bâtir, veulent employer quelque chose de durable, utile et élégant. Le Frear Stone a été employé dans plusieurs grosses bâtisses, [illegible]

Conditions comptant. 9 juillet

PAR S. GUINAULT.

Jolie Propriété, sur la Rue d'Amour.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 juillet 1871, à midi, à la Bourse et Encan de la rue Royale, encoignure Conti et Bienville—

Un lot de terre, mesurant environ 30 pieds de face à la rue d'Amour, entre les rues Union et Bagatelle, sur [illegible] pieds de profondeur.

Ensemble une jolie maison [illegible]

[illegible]

Vente sans limite, de plusieurs Propriétés mises en vente par suite de décès.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 juillet 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de la rue Royale, encoignure des rues Royale et Conti—

—Second District—

1o—Un lot de terre mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue du Quartier, sur environ [illegible] pieds de profondeur, [illegible]

[illegible]

2o—Un lot de terre, mesurant 30 pieds de face à la rue Villere [illegible]

[illegible]

—Troisième District—

[illegible]

CONDITIONS—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt jusqu'à paiement.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

VILLE DE LA NELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-et-unième jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et onze, par devant moi, Robert J. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont présents Messieurs J. F. Griffing, Amat, A. Ker, C. Dillingham, S. T. Power, W. W. Wiggenton et E. A. Birmingham, résidant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels ont déclaré que désirant se former en corporation en vertu des lois [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette Corporation sera THE NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (l'Association de Construction de la Nouvelle-Orléans). [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME.

[illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

La dite Compagnie aura le pouvoir, à cet effet, d'acquérir des propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

Le capital, de cette Corporation sera de cinquante mille piastres [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

Le Président de cette Corporation est, par les présentes, constitué l'officier auquel devront être remis tous les documents légaux.

ARTICLE SIXIÈME.

Les affaires de cette Corporation seront conduites par un Bureau de sept directeurs qui éliront un Président et les autres officiers nécessaires.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

Les personnes dont les noms suivent constitueront le premier Bureau de Directeurs, savoir: J. F. Griffing, A. A. Ker, C. Dillingham, S. F. Power, W. W. Wiggenton, E. A. Birmingham [illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

Chaque action représentera un vote, laquelle somme sera par représentant.

ARTICLE NEUVIÈME.

A l'expiration de la charte ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires l'ordonnent, les affaires de la Compagnie seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires [illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par un vote des deux tiers des actionnaires [illegible]

Ainsi fait et passé, à mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour et la date susdits, en présence de MM. Alcée J. Ker et Frank D. Forshaw, témoins compétents, qui ont signé avec les comparants et moi, notaire.

L'original est signé:

J. F. GRIFFING,
AMAT A. KER,
W. W. WIGGENTEN,
STEPHEN F. POWER,
E. A. BIRMINGHAM,
C. DILLINGHAM,
ALCÉE J. KER,
F. D. FORSHAW.

ROBERT J. KER, Not. Pub.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que la susdite Charte a été enregistrée, aujourd'hui, à mon bureau, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1871.

(signé) C. DARCANTEL, Député.

Pour copie conforme—Nlle-Orléans, 2 mai 1871.

ROBERT J. KER,
Notaire Public.

AVIS.—Les livres de souscriptions aux actions de cette Association sont ouverts aux bureaux de J. F. GRIFFING, No 110 de la rue Gravier, où ils resteront ouverts pendant trente jours à partir de cette date.

J. F. GRIFFING,
Président et Secrétaire pro tem.

JAMES ELLIOTT vs. la Dame MYRA CLARK GAINES.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 21900—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq (25) de juillet 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse, la dame Myra Clark Gaines, [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juillet—13,16,18,23,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

200 lots Lingerie.
250 lots "Notions" Articles de fantaisie,
Bobinet soie fantaisie.
1000 douzaines Coutellerie de Sheffield

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. [illegible], Encanteur. Bureau, No [illegible] de la rue de Chartres. VENDREDI, 14 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu:

200 lots lingerie, [illegible]
250 lots "Notions" [illegible]

[illegible]

1000 douzaines coutellerie de Sheffield.

—Egalement—

Une belle facture de bobinet soie noire, unie. etc.

Conditions à la vente. 14 juil

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Baronne, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, savon, [illegible], etc.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce vingt-troisième jour de mai 1871, pardevant George William Christy, notaire public dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et en présence des témoins ci-après nommés, ont comparu les parties dont les noms figurent ici, lesquelles ont chacune déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relatives à la formation des sociétés et corporations, elles se sont constituées et s'engagent, ainsi que leurs successeurs et ayant cause, à se former en Corporation dans le but et sous les réserves suivantes, pour le terme de vingt-cinq ans.

ARTICLE I.

Le nom de cette Corporation sera "The Consolidated Eureka Gas Light Company" (la Compagnie Eureka Consolidée de Gaz).

ARTICLE II.

Le domicile légal de la Compagnie sera dans la ville de la Nlle-Orléans et toutes les citations devront être remises au Président de la Compagnie, et, en son absence, au Vice-Président.

ARTICLE III.

Le but de cette Compagnie sera de manufacturer et de vendre des machines Eureka à gaz pour éclairer les villes, les fabriques, les maisons particulières, etc., des Etats de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, de la Louisiane, du Texas, de Kentucky, du Tennessee, du Mississippi et de l'Arkansas.

ARTICLE IV.

Le capital de la Compagnie est fixé par les présentes, à cent cinquante mille piastres, qui sera divisé en huit mille actions de vingt-cinq piastres chacune, [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Les affaires de la corporation seront dirigées par un bureau de cinq Directeurs, et J. S. Ogden, W. Wenmer, F. Tehault, John Pasley, Maurice Fabre, L. Méhonne et T. G. Spencer seront les premiers Directeurs [illegible]

[illegible]

ARTICLE VI.

Le capital de la Compagnie pourra être augmenté à une époque quelconque par un vote des actionnaires [illegible]

ARTICLE VII.

Cette Charte pourra être modifiée, changée ou amendée [illegible]

[illegible]

Fait et passé, en mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans susdite, le jour et la date que dessus, en présence de Frederick Adolph, William A. Robertson, témoins d'âge et domiciliés dans la dite ville, lesquels ont signé avec les parties et nous, notaire.

L'original est signé:

FREDERICK ADOLPH,
WILLIAM A. ROBERTSON,
GEORGE W. CHRISTY,
Notaire Public.

Je certifie, par les présentes, que ce qui précède est une copie exacte de l'original restant en [illegible] mon bureau. En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de mon office.

GEORGE W. CHRISTY,
Notaire Public.

Nlle-Orléans, 31 mai 1871.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 6 juillet 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 8 A 10 HEURES A. M. ET DE 6 A 7 HEURES P. M.

Les personnes qui réclament leurs lettres doivent préciser de quelle liste elles font mention.

Pour les lettres inscrites sur la liste des Etats-Unis voir le [illegible] anglais.

B	
Barjac Louis	Bacquieux Jules
Battiltoro Giovanni	Bellin Mr. mécanicien
Berges Mr	Boelin Mr. géomètre
Boutzen Franç	Beylli Emilio
Blanchard [illegible]	Buchon Armand
Biri Victor	Bœuf Michel
Bourg Dumont	Boullongrais Clément
Bunotto Giuseppe	Brualeau Jean
Brulard Juliane	
C	
Chagerat Mr	Canedera Alfred
Cordier Walburt	Chamart Mr frère
Caubere Jean	[illegible] François
Cartier Jules, artiste	Chalvin [illegible]
Ciccosia Filippo	Cohin Vincenzo
Cueba Manuel	
D	
D'Amica Salvatore	De Alcazar Benj
Del Campo José M	Delpit Pélicie Mme
Delpit Pierre	De Castro Don
Desbordes Mme Aug	Dumerain Laurent
Dulce Jules	Dusing Louis
E	
Enthoven Jean Marie	Ecuer Joseph
F	
Fabarco Mr	Frank Dominic
Facendo [illegible] Mme	Fossel Louis
Fournier Jo	Fortinique Jo
Fontaine Jules	Porter Louis
G	
Gassis Mr	Geffroy Jean
Gilly Margarita	Giraudel Mme
Grenale M.	Gutierrez Juan
Guillomond Marie	
J	
Jacquet Adolphe	
L	
Lavergne [illegible] Vve	Lapierre Pierre
Labrioza Vincenzo	Lanidan Jean
Leboeuf Mr, [illegible]	Le Bernaud Emile
Lemmerhaupt [illegible]	Lionis Giovanni
Loseth Michel	Loget Josef F
M	
Mancini Pas	Marino Leonardo
Marquet Mary J	Marrerey Rose
Marquet Margarita	Marcola Agostina
Marsda Gustave	Mazetti Isabella
Marché Eugène	Monaco Antonio
Marel Adèle	Moli Vincenti
O	
Orfili Jules [illegible]	
P	
Piana Gennaro	Patherson Guglielmo
Pateraini Antoine	Padatiman Mr
Perrand Joseph	Picairo Giovanni
Picrot Marietta	Pike Dr
Pincentier Mr	Pouchè Bruno
Provenciale Victor	
Q	
Quesne Pierre	
R	
Raissiner Léon	Ras Isidore
Ravenalt Antonio	Rodeau Léon
Robertin Jacques	Ribo Tomaso
Rouseaulet Raymond	Roblain Pierre
Rush Louis Mme Vve	
S	
Sauviac Pierre	Savia Salvatore
Saladis Aug	Sarvarde Charles
Souques Aug	
T	
Taranto Giuseppe	Taussignr Jean
Thibaud Joseph	Trégeul Marial
Tognola Henrico	Touchon Marie Mlle
Thomas Louise	Trimard Jules
Toissier Mr	
V	
Verabien P Mme	Veuillot Marie
Z	
Zocheoli Pietro	

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.

JEROME RIVIÈRE vs. A. BOWER.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze août 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située au faubourg Bouligny, Paroisse de Jefferson, aujourd'hui le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro soixante-six, borné par les rues de Bordeaux, Magazine, Laurel et Peniston, Valence et Apollo (aujourd'hui Carondelet).

Ladite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Apollo ou Carondelet [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de W. J. Isabell, notaire public en cette ville, en date du 6 juin 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1o la somme de deux mille huit cent [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

15 juillet—[illegible]